

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 5 mai 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Jean-Pascal GOURNES - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Danielle MILON - Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY - Nicolas ISNARD représenté par Didier KHELFA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe GINOUX - Éric LE DISSES - Véronique MIQUELLY - Amapola VENTRON.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-025-11564/22/BM

■ **Attribution d'une subvention à l'association Atelier de l'environnement CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) du Pays d'Aix pour 2022 - Approbation d'une convention.**

19750

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des enjeux identifiés notamment dans son Agenda de la Mobilité, ainsi que dans son Plan de Mobilité, la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives.

Les questions de protection de l'atmosphère et de la qualité de l'air, constituent un des enjeux de la compétence Mobilité, Déplacements et Accessibilité.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite favoriser les actions en faveur des mobilités durables, par l'octroi d'un soutien financier.

Ce soutien, qui s'adresse aux associations œuvrant à la mise en place d'outils de conseil et d'orientation favorisant le report modal sous l'angle de la protection environnementale, permet à la Métropole de compléter ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » pour développer ou promouvoir les mobilités durables.

L'association Atelier de l'Environnement – labellisée CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) du Pays d'Aix -, créée en 1997, a pour objectif de :

- Favoriser la compréhension des enjeux environnementaux du territoire,
- favoriser les changements de comportements,
- assurer la transmission de savoir et/ou de connaissances,

à travers la mise en œuvre d'une approche pédagogique, et l'usage d'outils et techniques d'animation qu'il développe en vue de changer concrètement et durablement les comportements citoyens.

Elle joue ainsi un rôle de « facilitateur » et d'accompagnateur en partageant des valeurs communes, dont l'humanisme, la promotion de la citoyenneté et le respect de la démarche scientifique.

Dans le cadre de son objet, l'Association prévoit en 2022 la continuité d'une action spécifique dans le domaine de la Mobilité, par le déploiement d'une boîte à outils dédiée à la mobilité durable : Déclic écomobil'. L'objectif de Déclic écomobil' est l'engagement et le changement de comportement de mobilité, par la prise de conscience, la connaissance et la mise en situation.

En effet l'information ne suffit pas toujours pour passer à l'acte. Le recours à des outils à la fois concrets et ludoéducatifs éveillent davantage les questionnements sur les comportements quotidiens.

Les principaux outils de Déclic écomobil', sont :

- 3 jeux de plateaux ;
- Un quiz interactif ;
- Des jeux de photos diachroniques ;
- Une maquette multimodale ;
- Des expériences scientifiques et vidéos.

Le CPIE du Pays d'Aix propose ainsi d'animer huit ateliers d'initiation à la mobilité durable en s'appuyant sur la boîte à outils Déclic écomobil', ciblant différents publics : Les entreprises, les collectivités territoriales, les établissements publics.

En cohérence avec la politique de soutien aux associations chargées du développement et de la promotion des mobilités durables, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite apporter une aide de 7 000 euros à l'association sous la forme d'une subvention de fonctionnement spécifique par le biais d'une convention annuelle, pour la réalisation de cette action.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis favorable de la commission de suivi et cohérence des subventions ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 28 avril 2022.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de l'environnement de ses habitants et de la promotion des mobilités durables

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique de 7 000 euros à l'association Atelier de l'Environnement CPIE du Pays d'Aix pour le déploiement de l'action spécifique Déclic écomobil'.

Article 2 :

Est approuvée la convention conclue avec l'Atelier de l'Environnement CPIE du Pays d'Aix ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention d'objectifs.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits à la section fonctionnement du budget annexe transport 2022 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 - Chapitre 65 Nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS